

Rapport et conclusions de la mise en compatibilité du PLU de Croissy-sur-Seine

Suite à l'enquête publique sur la mise en compatibilité du PLU du projet « îlot Vaillant » qui a été menée l'été dernier, un rapport a été établi par le commissaire enquêteur mandaté. La ville suivra les recommandations du commissaire enquêteur, par une prolongation de l'enquête

Image

N° E2200051/78

Enquête Publique : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Croissy-sur-Seine – Avis et conclusions

Conclusions motivées

Considérant que l'opposition du public au projet a été forte, mais que de nombreux éléments ont été portés à la connaissance du commissaire enquêteur en cours d'enquête et à la fin, il me semble que le projet final sera sensiblement différent de celui présenté au public dont l'intérêt général apparaissait fragile.

J'estime qu'un trop grand nombre d'informations sont parvenues trop tard en fin d'enquête ou bien n'ont été communiquées qu'au seul commissaire enquêteur, et n'ont pas permis au public de porter un avis suffisamment éclairé.

Au final, en intégrant les maisons du boulevard Hostachy et au prix d'évolutions importantes sur le projet :

- Augmentation du nombre de logements sociaux ;
- Toitures accessibles pour mieux valoriser le foncier et augmenter la végétalisation ;
- Parking commun avec un accès Boulevard Hostachy pour lever les craintes concernant la circulation et peut-être là aussi augmenter la valeur du foncier ;
- Épannelage (différentes hauteurs) plus marqué des toits pour diminuer la hauteur globale perçue ;
- Projet plus complet permettant de n'avoir qu'un seul chantier au lieu de deux étalés dans le temps, pour répondre à l'exaspération de certains habitants
- Projet plus étendu permettant de plus facilement gérer les nuisances de vis-à-vis ;

le projet pourrait recevoir un accueil plus favorable, en levant un certain nombre d'objections énoncées dans les observations du public au cours de cette enquête publique.

Un avis favorable avec plusieurs réserves ne serait pas satisfaisant, car les changements modifieraient l'économie générale du projet et ce n'est pas au commissaire enquêteur de décider de toutes les évolutions qui pourraient faire rendre acceptable le projet.

Une enquête publique complémentaire de 15 jours, conduite par un commissaire enquêteur différent, sur un projet plus complet et mieux décrit, compte tenu des informations maintenant disponibles, et des évolutions survenues après la clôture de l'enquête publique concernant la maîtrise du foncier sur une surface plus vaste, pourrait permettre au public de porter un avis différent.

En conséquence, j'émet un avis défavorable à la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Croissy-sur-Seine, telle qu'elle a été présentée dans les documents de l'enquête publique.

Montigny-le-Bretonneux
le 28 septembre 2022



Laurent Dané
Commissaire Enquêteur

Laurent Dané Commissaire enquêteur

Page 44 / 174

Contenu de l'enquête publique sur la mise en comptabilité du PLU de Croissy-sur-Seine

ENQUETE PUBLIQUE : DU 18 JUILLET 2022 AU 2 SEPTEMBRE 2022 INCLUS

Suite à la prolongation de l'enquête publique par le commissaire enquêteur et en concertation avec le maire, celui-ci a souhaité organiser une réunion publique en mairie (salle du conseil) le **lundi 29 août à 20h**.

Retrouvez la présentation du projet "îlot Vaillant", emportant mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de la réunion publique du lundi 29 août.



Fichier

[presentation_projetee_lors_de_la_reunion_publique_du_29_aout_2022.pdf \(.pdf - 8.66 Mo\)](#)

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Une enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme aura lieu du 18 juillet 2022 au 2 septembre 2022 inclus.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet de déclaration de projet et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sera consultable à compter du 18 juillet 2022 :

- en version informatique sur le site internet de la collectivité (**à retrouver ci-dessous**)
- en version papier au siège de la commune de Croissy-sur-Seine, à l'accueil du service urbanisme et développement durable de la Mairie de Croissy-sur-Seine, 8 Avenue de Verdun à Croissy-sur-Seine, le lundi de 13h30 à 17h00, le mardi de 8H30 à 12H00, le mercredi de 08H30 à 12H00, le jeudi de 13h30 à 17h00 ainsi que le vendredi de 8H30 à 12H00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres papiers d'enquête publique mis à sa disposition à l'accueil du service urbanisme et développement durable de la commune de Croissy-sur-Seine, le lundi de 13h30 à 17h00, le mardi de 8H30 à 12H00, le mercredi de 08H30 à 12H00, le jeudi de 13h30 à 17h00 ainsi que le vendredi de 8H30 à 12H00.
- par voie postale en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via le site internet de la commune de Croissy-sur-Seine accessible en continu pendant la durée de l'enquête publique ; Les observations transmises par courriel seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4101>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la commune de Croissy-sur-Seine, situés à l'Hôtel de Ville, 8, Avenue de Verdun à Croissy-sur-Seine pour recevoir leurs observations, lors des permanences suivantes :

- jeudi 11 août 2022 de 13h30 à 17h00
- vendredi 19 août 2022 de 8h30 à 12h00
- vendredi 26 août 2022 de 8h30 à 12h00
- vendredi 2 septembre 2022 de 13h30 à 16h30

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la commune de Croissy-sur-Seine ainsi que sur son site internet durant un an.

A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le maire qui transmettra dans les 24 heures au commissaire enquêteur ce registre assorti, le cas échéant, des documents annexés par le public.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Croissy-sur-Seine le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sera ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal de Croissy-sur-Seine, autorité compétente pour l'approuver.

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront déposées à la mairie et à la préfecture des Yvelines aux jours et heures habituels d'ouverture pour y être tenues sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

En outre la communication du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur pourra être obtenue dans les conditions prévues par le titre 1 de la loi du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs.

Documents du dossier à télécharger

Fichier

[1-notice-de-presentation.pdf \(.pdf - 740.16 Ko\)](#)

Fichier

[2-decision-deliberee-de-la-mrae-de-dispense-d-evaluation-environnementale.pdf \(.pdf - 164.43 Ko\)](#)

Fichier

[3-1er-avis-le-courrier-des-yvelines.pdf \(.pdf - 1.44 Mo\)](#)

Fichier

[4-1er-avis-le-parisien.pdf \(.pdf - 1.71 Mo\)](#)

Fichier

[5-re-union-d-examen-conjoint-personnes-publiques-associe-es-compte-rendu.pdf \(.pdf - 73.4 Ko\)](#)

Fichier

[6-re-union-d-examen-conjoint-personnes-publiques-associe-es-feuille-de-pre-sence.pdf \(.pdf - 685.53 Ko\)](#)

Fichier

[7-re-union-d-examen-conjoint-des-personnes-pulbiques-associe-es-observations-ddt.pdf \(.pdf - 130.85 Ko\)](#)

Fichier

[8-complements-a-la-notice-de-presentation.pdf \(.pdf - 64.44 Ko\)](#)

Fichier

[9-de-cision-de-signation-commissaire-enque-teur.pdf \(.pdf - 52.9 Ko\)](#)

Fichier

[avis-d-enquete-publique.pdf \(.pdf - 45.87 Ko\)](#)

Fichier

[arrete-municipal-prescrivant-l-enquete-publique.pdf \(.pdf - 1.46 Mo\)](#)

À télécharger

Fichier

[E22000051-78 Rapport et conclusions Mise en compatibilité du PLU de Croissy-sur-Seine.pdf \(.pdf - 8.05 Mo\)](#)

Publié le 30 juin 2022